



AVIS PUBLIC

AVIS est donné par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier, qu'il y aura une séance extraordinaire du conseil municipal qui sera tenue **le vendredi, 28 janvier 2022 à 12 h 20 en visioconférence exceptionnellement**. Les membres du conseil sont autorisés à y prendre part, délibérer et voter par visioconférence.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance extraordinaire du 28 janvier 2022
2. Adoption de l'ordre du jour du 28 janvier 2022
3. **DIVERSES RÉOLUTIONS**
 - 3.1 Adoption du Règlement numéro 674-22 établissant les taux de taxes et la tarification des différents services pour l'année 2022
 - 3.2 Avis de motion et dépôt du projet de règlement - Règlement numéro 678-22 concernant le Code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Cantley et abrogation de la résolution numéro 2018-MC-R268 (Règlement numéro 542-18)
 - 3.3 Cautionnement supplémentaire - Organisme sans but non lucratif 307NET
4. Période de questions
5. Clôture de la séance et levée de l'assemblée

Veillez noter que l'avis public est également sur le site Internet à l'adresse : www.cantley.ca sous la rubrique « Avis publics ».

DONNÉ À CANTLEY, ce 26 janvier 2022.

Stéphane Parent
Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné Stéphane Parent, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Cantley certifie avoir publié l'avis public relativement à la séance extraordinaire qui se tiendra **le vendredi, 28 janvier 2022 à 12 h 20 en visioconférence** en affichant une copie aux endroits désignés par le conseil ainsi que sur le site internet, le 26 janvier 2022 entre 8 h et 16 h.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 26 janvier 2022.

Stéphane Parent
Directeur général et secrétaire-trésorier